



# Procès-verbal n°4

## Séance du Conseil Municipal

### Mardi 30 août 2016 à 19 H 00

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal transmise par voie postale le 24 août 2016 :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le 30 août à 19H00.

#### Ordre du jour

Vouziers, le 24/08/2016

Le Maire,  
*Yann DUGARD*

#### Affaires générales

Composition des commissions suite à la démission d'un conseiller

#### Affaires financières

Comptes administratifs 2016 des communes historiques  
Affectation des résultats 2016 des communes historiques  
Budgets primitifs 2016 de la commune nouvelle  
Taxe d'habitation – Modification des taux et l'abattement obligatoire pour charge de famille  
Pôle scolaire : Autorisation de programme – crédits de paiement  
Indemnité de Conseil du receveur municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le **30 août 2016 à 19H00**, sous la Présidence de Monsieur DUGARD Yann, Maire de la Commune Nouvelle de Vouziers.

**Présents :** Yann Dugard, **Maire** ; Patricia Lesueur, Claude Adam, Françoise Payen, Dominique Carpentier, Magali Roger, Olivier Godart, Martine Baudart **Adjoint** ; Bernard Bestel Maire **délégué de Vrizy** ; Thierry Chartier **Maire délégué de Terron sur Aisne** ; Patrice Feron, Andrée Thomas, Jean Broyer, Jean-Philippe Masson, Louissette Noirant, Nadine Nivoy, Dominique Lamy, Ghislaine Jacquet, Marie-Hélène Moreau, Frédéric Courvoisier-Clément, Michel Bridoux, Didier Journet, Raphaël Foret, Christian Duhal, Marie-Claude Bergery, Pascal Colson, Jean-Yves Raulin. Mme Gisèle LAROCHE à l'appel de son nom, vient compléter le conseil municipal en remplacement de Mr LALLEMAND Fabien qui a démissionné de sa fonction de conseiller

**Absents avec pouvoirs :** Véronique Paillard à **Jean Broyer**, Christine Dappe à **Françoise Payen**, Camel Armi à **Yann Dugard**, François Bardiaux à **Nadine Nivoy**, Karine Passera à **Patrice Feron**, Guy Porchet à **Claude Adam**, Francis Boly à **Andrée Thomas**, Annie Festuot à **Bernard Bestel**, Pauline Cosson à **Dominique Lamy**.

**Absents :** Mickaël Schwemmer, Hubert Renollet, Gabrielle Lebrun, Eric Huet, François Fourcart, Benoit Laies.

Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose la désignation de Monsieur **Dominique Carpentier**  
: Accord unanime de l'assemblée.

Assistaient également : M. Fabien Guichard, Directeur Général des Services,  
Mme Cécile Clot service comptabilité et M. Didier Hanard, secrétariat ;

Paraphe

## Informations du Maire

### Décisions Municipales :

- Remboursement du sinistre concernant les dommages occasionnés sur un panneau situé rue Bournizet pour un montant de 185,70 € correspondant à l'intégralité du sinistre.
- Remboursement du sinistre concernant les dommages occasionnés sur le minibus pour un montant de 498 € correspondant à l'intégralité du sinistre.
- Remboursement du sinistre concernant les dommages occasionnés sur un panneau d'information situé rue Chanzy pour un montant de 56€50 déduction faite de la franchise.

### Information sur les marchés publics :

- Une consultation pour l'achat et la maintenance d'un nouveau photocopieur à l'école Dodeman a été lancée le 05/07/2016. Le marché a été notifié le 20/07/2016. L'entreprise **ETS PAYART** a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, **avec un copieur à 2 950,00 € HT et un coût copie à 0,0037 € HT.**

### Information sur le pôle scolaire

- **Appel d'Offre 2016-01 relatif à la démolition et au désamiantage d'une piscine et d'une école maternelle dans le cadre de la construction du pôle scolaire et périscolaire Dora Lévi.** La consultation a été lancée le 25/07/2016. La date limite de retour des offres est prévue au 12/09/2016 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offre se réunira le 12/09/2016 à 18h00 pour l'ouverture des plis et le 19/09/2016 à 18h00 pour analyser les offres et désigner l'entreprise qui remportera le marché.
- **MAPA 2016-04 relatif au programme d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau pluvial.** La consultation sera lancée dans la semaine, avec une date limite de retour des offres fixée au 26/09/2016 à 12h00.

### Autres informations :

- Monsieur Thierry CHARTIER Maire Délégué de Terron sur Aisne, nous a transmis la démission de Monsieur Marc-Antoine BAUDIER, du conseil municipal de la commune nouvelle de Vouziers, pour raison d'éloignement professionnel.
- Démission également pour raisons d'éloignement professionnel de Monsieur Fabien LALLEMAND du conseil municipal remplacé par Madame Gisèle LAROCHE.
- Pour répondre à la question soulevée lors du dernier conseil municipal du 5 juillet concernant les raisons de procéder à une révision générale du Plan Local d'Urbanisme ( PLU ) de la commune nouvelle et leur présentation aux conseillers, elles ont été communiquées dans la fiche de préparation du conseil du 08 décembre 2015 qui a fait l'objet de la délibération n° 2015/77.

### Prochains rendez-vous :

- Cérémonie du 31 août « Commémoration de la libération de Vouziers » à 18h00
- Fête patronale de Vouziers du 3 au 7 septembre 2016 (voir programme), inauguration le samedi 3 septembre à 16h30
- La Ville de Vouziers et la Fondation du patrimoine organisent une soirée cinéma « avec les Frères Lumière » le mardi 13 septembre aux Tourelles.
- Prochain Conseil Municipal le mardi 20 septembre 2016 à 19h00.

Paraphé

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la fête patronale à Condé et suite aux événements dramatiques du 13 juillet à Nice (attentat) la question s'est posée à savoir s'il fallait maintenir cette fête.

Après avoir rencontré les membres de l'association « la Condéenne » qui ont souhaité la maintenir, Monsieur le Maire a accepté et a souhaité en compensation que la jeunesse ait la possibilité de s'exprimer sur ce drame à l'aide d'un registre mis à disposition.

Ce registre a donc été envoyé à la Mairie de Nice qui par retour de courrier (transmis à l'association la Condéenne) nous a remerciés, en nous faisant savoir qu'ils avaient été extrêmement sensibles à ce geste.

Toujours dans le registre des remerciements, Monsieur le Maire tient à remercier et féliciter les services techniques de la Ville de Vouziers pour le travail effectué tout l'été sur le regroupement des écoles à la veille de la rentrée.

Vu l'ampleur des chantiers et après un gros investissement de leur part (même au niveau de leurs horaires) chacun a pu démontrer qu'à travers ses compétences professionnelles ils ont été très performants.

Ils sont félicités par tous, les enseignants, la municipalité et l'on peut être fier de posséder une telle équipe au sein de la ville.

## **Approbation de l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en apportant une petite précision (qui est évidente mais il tient à la rappeler). Pour les comptes administratifs et l'affectation des résultats, il s'agit de la situation au 31 mai 2016. Les budgets primitifs vont du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre : Adoption unanime par l'assemblée.

## **Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente du 5 juillet 2016.**

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal du conseil du 5 juillet 2016 a été transmis le 29 juin 2016. Il précise ne pas avoir reçu de remarque et demande s'il y en a.

N'ayant pas de remarque, Monsieur le Maire propose d'adopter le Procès-verbal :

Procès-verbal adopté avec 32 voix pour et 5 contre (Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy, Pauline Cosson et Marie-Hélène Moreau.

## **Ordre du Jour**

### **Affaires générales**

#### **I – Composition des commissions suite à la démission d'un conseiller**

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Monsieur Fabien Lallemand du Conseil Municipal, Madame Gisèle Laroche prend en lieu et place ses attributions.

Par la suite en fonction de l'affinité à participer aux différentes commissions il y aura la possibilité d'avoir des propositions d'échanges entre élus, mais pour aujourd'hui la situation est qu'un nom en remplace un autre pour ces commissions.

Il est entendu également que dans la commission « Affaires sociales et solidarité » où Madame Gisèle Laroche est inscrite comme membre Vouzinois associé, elle ne pourra plus exercer cette fonction.

Aucune remarque n'étant faite Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Paraphe

Considérant l'Article L 2121-21 du Code général des Collectivité territoriales traitant des modalités de vote du Conseil Municipal,

Vu le scrutin des élections de la commune nouvelle du 7 juin 2016 et le conseil d'installation du mardi 14 juin 2016,  
Vu la démission de ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Fabien Lallemand le 21 août 2016,  
Vu la prise de fonction de conseiller municipal de Madame Gisèle Laroche le 21 août 2016,  
Vu la délibération 2016/12 du 14 juin 2016 qui fixe en dernier lieu la désignation des représentants du conseil municipal de Vouziers au sein des différents organismes et associations,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'annuler la délibération 2016/12 et de la remplacer par la présente délibération,
- 2) De désigner les conseillers municipaux comme suit pour le représenter au sein des différents organismes et associations;
- 3) De charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes.

#### ECONOMIE - URBANISME - TRAVAUX

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint
	3	Madame	ROGER	Magali	Maire adjointe
	4	Monsieur	SCHWEMMER	Michaël	Conseiller municipal
	5	Monsieur	FERON	Patrice	Conseiller municipal
	6	Madame	LAROCHE	Gisèle	Conseillère municipale
	7	Monsieur	BROYER	Jean	Conseiller municipal
	8	Monsieur	ARMI	Camel	Conseiller municipal
	9	Madame	BAUDART	Martine	Maire déléguée de Blaise
	10	Monsieur	COURVOISIER-CLEMENT	Frédéric	Conseiller municipal
	11	Monsieur	LAMY	Dominique	Conseiller municipal
	12	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	13	Monsieur	BRIDOUX	Michel	Conseiller de Vrizy
	14	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron/Aisne
	15	Monsieur	COLSON	Pascal	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Monsieur	POULAIN	André	Vouzinois associé
	2	Monsieur	MOUSSAROGLOU	André	Vouzinois associé
	3	Madame	RONVIN	Gisèle	Vouzinois associé
	4	Monsieur	BOLLICH	Christian	Vouzinois associé
	5	Monsieur	DAUMONT	Jean-Pierre	Vouzinois associé
	6				Habitant de Vrizy
	7				Habitant de Terron-sur-Aisne

#### AFFAIRES CULTURELLES JUMELAGES

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Madame	LESUEUR	Patricia	Maire adjointe déléguée
	3	Monsieur	CARPENTIER	Dominique	Maire adjoint
	4	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint
	5	Madame	NOIRANT	Louissette	Conseillère municipale
	6	Monsieur	BOLY	Francis	Conseiller municipal
	7	Madame	PASSERA	Karine	Conseillère municipale
	8	Madame	MOREAU	Marie-Hélène	Conseillère municipale
	9	Madame	JACQUET	Ghislaine	Conseillère municipale
	10	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	11	Madame	FESTUOT	Annie	conseiller de Vrizy

Paraphe

	12	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron/Aisne
	13	Madame	BERGERY	Marie-Claude	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Madame	GEANT	Marie-Christine	Vouzinoise associée
	2	Monsieur	MALLET	Paul	Vouzinois associé
	3				Habitant de Vrizy
	4				Habitant de Terron-sur-Aisne

## INFORMATION - COMMUNICATION

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Madame	LESUEUR	Patricia	Maire adjointe déléguée
	3	Monsieur	CARPENTIER	Dominique	Maire adjoint
	4	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint
	5	Monsieur	BOLY	Francis	Conseiller municipal
	6	Madame	DAPPE	Christine	Conseillère municipale
	7	Monsieur	MASSON	Jean-Philippe	Conseiller municipal
	8	Madame	MOREAU	Marie-Hélène	Conseillère municipale
	9	Madame	COSSON	Pauline	Conseillère municipale
	10	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	11	Monsieur	HUET	Eric	Conseiller de Vrizy
	12	Monsieur	CHARTIER	Christian	Membre Maire de Terron/Aisne
	13	Monsieur	DUHAL	Christian	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Monsieur	HENRY	François	Vouzinois associé
	2	Monsieur	LAMBERT	Jean-Luc	Vouzinois associé
	3	Monsieur	VANNIENWENHOVE	Michel	Vouzinois associé
	4	Monsieur	JEANTY	Mickaël	Vouzinois associé
	5				Habitant de Vrizy
	6				Habitant de Terron-sur-Aisne

## CIRCULATION - SECURITE

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint délégué
	3	Monsieur	PORCHET	Guy	Conseiller municipal
	4	Monsieur	SCHWEMMER	Michaël	Conseiller municipal
	5	Monsieur	BROYER	Jean	Conseiller municipal
	6	Monsieur	BARDIAUX	François	Conseiller municipal
	7	Madame	NOIRANT	Louissette	Conseillère municipale
	8	Madame	BAUDART	Martine	Maire déléguée de Blaise
	9	Madame	JACQUET	Ghislaine	Conseillère municipale
	10	Monsieur	LAMY	Dominique	Conseiller municipal
	10	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	11	Monsieur	BRIDOUX	Michel	Conseiller de Vrizy
	12	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron/Aisne
	13	Monsieur	COLSON	Pascal	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Madame	LABROCHE	Marina	Vouzinois associé
	2	Monsieur	MOUSSAROGLOU	André	Vouzinois associé
	3	Monsieur	MORRONE	Loïc	Vouzinois associé

Paraphe

	4				Habitant de Vrizy
	5				Habitant de Terron-sur-Aisne

## AFFAIRES SPORTIVES

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Monsieur	CARPENTIER	Dominique	Maire adjoint délégué
	3	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint
	4	Madame	ROMAIN	Nadine	Conseillère municipale
	5	Monsieur	PORCHET	Guy	Conseiller municipal
	6	Madame	LAROCHE	Gisèle	Conseillère municipale
	7	Monsieur	ARMI	Camel	Conseiller municipal
	8	Monsieur	COURVOISIER-CLEMENT	Frédéric	Conseiller municipal
	9	Madame	JACQUET	Ghislaine	Conseillère municipale
	10	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	11	Monsieur	HUET	Eric	Conseiller de Vrizy
	12	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron
	13	Monsieur	RAULIN	Jean-Yves	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Monsieur	VICTOR	Frédéric	Vouzinois associé
	2	Madame	BUSQUET	Françoise	Vouzinois associé
	3	Monsieur	LABROCHE	Franck	Vouzinois associé
	4	Monsieur	THOMAS	Alain	Vouzinois associé
	5	Monsieur	LEBON	Christophe	Vouzinois associé
	6	Monsieur	SCHEUER	Dominique	Vouzinois associé
	7				Habitant de Vrizy
	8				Habitant de Terron-sur-Aisne

## TOURISME ET PATRIMOINE

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Monsieur	CARPENTIER	Dominique	Maire adjoint délégué
	3	Madame	ROGER	Magali	Maire adjointe
	4	Madame	LESUEUR	Patricia	Maire adjointe
	5	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint
	6	Monsieur	MASSON	Jean-Philippe	Conseiller municipal
	7	Monsieur	FERON	Patrice	Conseiller municipal
	8	Monsieur	COURVOISIER-CLEMENT	Frédéric	Conseiller municipal
	9	Madame	MOREAU	Marie-Hélène	Conseillère municipale
	10	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	11	Monsieur	FORET	Raphaël	Conseiller de Vrizy
	12	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron/Aisne
	13	Monsieur	RAULIN	Jean-Yves	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Madame	LABROCHE	Marina	Vouzinois associé
	2	Monsieur	JEANTY	Mickaël	Vouzinois associé
	3	Monsieur	DAUMONT	Jean-Pierre	Vouzinois associé
	4				Habitant de Vrizy
	5				Habitant de Terron-sur-Aisne

Paraphe

## CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Madame	ROGER	Magali	Maire adjointe déléguée
	3	Madame	LESUEUR	Patricia	Maire adjointe
	4	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint
	5	Madame	DAPPE	Christine	Conseillère municipale
	6	Monsieur	SCHWEMMER	Michaël	Conseiller municipal
	7	Madame	PAILLARD	Véronique	Conseillère municipale
	8	Monsieur	LAMY	Dominique	Conseiller municipal
	9	Madame	COSSON	Pauline	Conseillère municipale
	10	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	11	Monsieur	JOURNET	Didier	Conseiller de Vrizy
	12	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de terron/Aisne
	13				Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Monsieur	VANNIENWENHOVE	Michel	Vouzinois associé
	2	Monsieur	POULAIN	André	Vouzinois associé
	3	Monsieur	BRIFFOTEUX	Michel	Vouzinois associé
	4	Madame	DERVIN	Eva	Vouzinois associé
	5				Habitant de Vrizy
	6				Habitant de Terron-sur-Aisne

## AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Madame	PAYEN	Françoise	Maire adjointe déléguée
	3	Madame	LESUEUR	Patricia	Maire adjointe
	4	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint
	5	Monsieur	BOLY	Francis	Conseiller municipal
	6	Madame	THOMAS	Andrée	Conseillère municipale
	7	Madame	PASSERA	Karine	Conseillère municipale
	8	Madame	NOIRANT	Louissette	Conseillère municipale
	9	Madame	BAUDART	Martine	Maire déléguée de Blaise
	10	Madame	MOREAU	Marie-Hélène	Conseillère municipale
	11	Madame	JACQUET	Ghislaine	Conseillère municipale
	10	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	11	Madame	FESTUOT	Annie	Conseiller de Vrizy
	12	Monsieur	CHARTIER	Thierry	membre Maire de Terron/Aisne
	13	Madame	BERGERY	Marie-Claude	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Madame	SEIGNORET	Eliane	Vouzinois associé
	2	Monsieur	HENRY	François	Vouzinois associé
	3	Madame	LAROCHE	Gisèle	Vouzinois associé
	4	Madame	PAYER	Thérèse	Vouzinois associé
	5				Habitant de Vrizy
	6				Habitant de Terron-sur-Aisne

## AFFAIRES SCOLAIRES

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Madame	PAYEN	Françoise	Maire adjointe déléguée
	3	Madame	ROGER	Magali	Maire adjointe
	4	Monsieur	BROYER	Jean	Conseiller municipal
	5	Madame	DAPPE	Christine	Conseillère municipale
	6	Madame	PASSERA	Karine	Conseillère municipale
	7	Monsieur	BARDIAUX	François	Conseiller municipal
	8	Madame	MOREAU	Marie-Hélène	Conseillère municipale
	9	Madame	COSSON	Pauline	Conseillère municipale
	9	Monsieur	BESTEL	Bernard	membre Maire de Vrizy
	10	Monsieur	GODART	Olivier	Conseiller de Vrizy
	11	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron/Aisne
	12				Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Madame	MONNOIS	Emilie	Vouzinois associé
	2	Madame	LAUDE	Anne-Sophie	Vouzinois associé
	3	Madame	GORET	Nathalie	Vouzinois associé
	4	Monsieur	DUCASTEL	Jean	Vouzinois associé
	5	Monsieur	VILLANI	Hervé	Vouzinois associé
	6				Habitant de Vrizy
	7				Habitant de Terron-sur-Aisne

## FINANCES

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint délégué
	3	Monsieur	CARPENTIER	Dominique	Maire adjoint
	4	Madame	PAYEN	Françoise	Maire adjointe
	5	Madame	ROGER	Magali	Maire adjointe
	6	Madame	LESUEUR	Patricia	Maire adjointe déléguée
	7	Madame	BAUDART	Martine	Maire déléguée de Blaise
	8	Monsieur	SCHWEMMER	Michaël	Conseiller municipal
	9	Monsieur	FERON	Patrice	Conseiller municipal
	10	Monsieur	BROYER	Jean	Conseiller municipal
	11	Madame	THOMAS	Andrée	Conseillère municipale
	12	Monsieur	COURVOISIER-CLEMENT	Frédéric	Conseiller municipal
	13	Madame	COSSON	Pauline	Conseillère municipale
	14	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	15	Monsieur	GODART	Olivier	Conseiller de Vrizy
	16	Monsieur	CHARTIER	Christian	Membre Maire de Terron/Aisne
	17	Monsieur	DUHAL	Christian	Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Monsieur	REMY	Patrick	Vouzinois associé
	2	Monsieur	JEANTY	Mickaël	Vouzinois associé
	3	Monsieur	BRIFFOTEAUX	Michel	Vouzinois associé
	4				Habitant de Vrizy
	5				Habitant de Terron-sur-Aisne

Paraphe

## CITOYENNETE, CEREMONIES PATRIOTIQUES

Elus	1	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
	2	Monsieur	ADAM	Claude	Maire adjoint délégué
	3	Monsieur	PORCHET	Guy	Conseiller municipal
	4	Monsieur	MASSON	Jean-Philippe	Conseiller municipal
	5	Madame	JACQUET	Ghislaine	Conseillère municipale
	6	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	7	Monsieur	RENOLLET	Hubert	Conseiller de Vrizy
	8	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron/Aisne
	9				Conseiller de Terron-sur-Aisne
Vouzinois	1	Monsieur	DUPONT	Simon	Vouzinois associé
	2	Monsieur	CARLES	Yvon	Vouzinois associé
	3	Monsieur	MORRONE	Loïc	Vouzinois associé
	4	Monsieur	COCHE	Jean-Noël	Vouzinois associé
	5				Habitant de Vrizy
	6				Habitant de Terron-sur-Aisne

## APPEL D'OFFRES

	-	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
Titulaires	1	Monsieur	ADAM	Claude	Conseiller municipal
	2	Monsieur	CARPENTIER	Dominique	Maire adjoint
	3	Madame	LAROCHE	Gisèle	Conseillère municipale
	4	Monsieur	BROYER	Jean	Conseiller municipal
	5	Monsieur	LAMY	Dominique	Conseiller municipal
	6	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	7	Monsieur	RENOLLET	Hubert	Conseiller de Vrizy
	8	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de terron/Aisne
	9				Conseiller de Terron-sur-Aisne
Suppléants	1	Monsieur	PORCHET	Guy	Conseiller municipal
	2	Monsieur	SCHWEMMER	Michaël	Conseiller municipal
	3	Monsieur	MASSON	Jean-Philippe	Conseiller municipal
	4	Madame	PAYEN	Françoise	Maire adjointe
	5	Madame	MOREAU	Marie-Hélène	Conseillère municipale
	6				Habitant de Vrizy
	7				Habitant de Terron-sur-Aisne

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

	-	Monsieur	DUGARD	Yann	Maire
Titulaires	1	Monsieur	ADAM	Claude	Conseiller municipal
	2	Monsieur	CARPENTIER	Dominique	Maire adjoint
	3	Madame	LAROCHE	Gisèle	Conseillère municipale
	4	Monsieur	BROYER	Jean	Conseiller municipal
	5	Monsieur	LAMY	Dominique	Conseiller municipal
	6	Monsieur	BESTEL	Bernard	Membre Maire de Vrizy
	7	Monsieur	FORET	Raphaël	Conseiller de Vrizy
	8	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Membre Maire de Terron/Aisne
	9				Conseiller de Terron-sur-Aisne
Suppléants	1	Monsieur	PORCHET	Guy	Conseiller municipal
	2	Monsieur	SCHWEMMER	Michaël	Conseiller municipal

Paraphe

	3	Monsieur	MASSON	Jean-Philippe	Conseiller municipal
	4	Madame	PAYEN	Françoise	Maire Adjointe
	5	Madame	MOREAU	Marie-Hélène	Conseillère municipale
	6				Habitant de Vrizy
	7				Habitant de Terron-sur-Aisne

## Affaires financières

### I - Comptes administratifs 2016 des Communes historiques de Vouziers, Vrizy et Terron/Aisne

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude ADAM, Adjoint aux finances.

Monsieur Adam rappelle que les comptes administratifs des trois communes historiques vont du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2016.

Il donne lecture des fiches de travail transmises aux conseillers et commence par la commune historique de Vouziers.

Monsieur Lamy explique que s'il reprend « l'investissement » à la page 4 du document (investissement réalisation dépenses), il est annoncé 1 026 009 € alors que l'on se retrouve avec la somme de 995 746 €. De même dans les recettes il a été rajouté 130 000 € sauf que lorsque l'on fait le total nous ne sommes pas au 1 245 000 comme écrit.

La même remarque pourquoi à la page investissement total il est annoncé 1 349 295 € et que dans le tableau à côté nous sommes à 1 352 895 €, il demande pourquoi cet écart.

Madame Cécile Clot du service comptabilité de la Mairie répond qu'effectivement certaines lignes n'apparaissent pas en raison d'un problème d'ajustement du tableur. Il s'agit des opérations d'ordres et patrimoniales. Ces sommes se retrouvent en page 11 du document « opération d'ordre en dépenses d'investissement ». Elles n'apparaissent pas mais sont bien comprises dans le total annoncé.

C'est la même chose pour les recettes d'investissements les opérations d'ordre s'élèvent à 165 056,61 €. En regardant bien le total, il apparaît correctement à 1 352 895 € comme mis dans la page 5. Il s'agit simplement d'un souci de tableur où une ligne a été masquée.

Monsieur Adam reprend la parole pour expliquer les chiffres sur les communes de Vrizy et Terron.

Pas de remarques particulières, il est proposé de passer au vote :

Messieurs les Maires des communes historiques de Vouziers, Vrizy et Terron/Aisne quittent la salle le temps des votes des comptes administratifs de 2016.

Madame Patricia Lesueur, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, procède au vote des comptes Administratifs.

### **Budget Ville Commune historique de Vouziers.**

**Le Conseil Municipal**, considérant l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 mai 2016 de 1 180 210,48 € et le résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en recette de 349 710,52 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 mai 2016, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 1 324 475,26 € et en recette pour 103 575,88 €,

Considérant le résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 mai 2016, en dépense de 871 188,86 €,

Décide par 27 voix pour, 5 voix contre de MM. Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy, Pauline Cosson et Marie-Hélène Moreau, d'approuver le Compte Administratif.

### **Budget Ville Commune historique de Vrizy**

**Le Conseil Municipal**, décide à l'unanimité :

D'approuver le Compte Administratif qui présente un excédent de fonctionnement cumulé au 31 mai 2016 de 295 534,01 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en dépense de 23 499,23 €,

Paraphe
---------

## **Budget Ville Commune historique de Terron/Aisne**

**Le Conseil Municipal**, décide à l'unanimité :

D'approuver le Compte Administratif qui présente un excédent de fonctionnement cumulé au 31 mai 2016 de 155 219,95 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 de 0 €,

## **Budget Eau Commune historique de Vouziers**

**Le Conseil Municipal**, considérant le résultat d'exploitation cumulé en dépense au 31 mai 2016 de 820,52 € et le résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en dépense de 6 784,96 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 mai 2016, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en recette pour 5 429,41 €,

Considérant le besoin de financement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 mai 2016, en dépense de 1 365,55 €,

Décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif.

## **Budget Eau Commune historique de Vrizy**

**Le Conseil Municipal**, décide à l'unanimité :

D'approuver le Compte Administratif qui présente un excédent d'exploitation cumulé au 31 mai 2016 de 50 178,54 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en recette de 13 475,48 €,

## **Budget Assainissement Commune historique de Vouziers**

**Le Conseil Municipal**, considérant l'excédent d'exploitation cumulé au 31 mai 2016 de 297 503,28 € et le résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en dépense de 192 272,44 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 mai 2016, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 137 596,73 € et en recette pour 245 967,40 €,

Considérant le résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 mai 2016, en dépense de 83 901,77 €,

Décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif.

## **II – Affectation des résultats 2016 – Budget Ville Commune historique de Vouziers, Vrizy et Terron/Aisne**

Monsieur le Maire et les Maires Délégués regagnent leur place et apprennent que les comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité sauf pour la commune historique de Vouziers où il y a 5 voix contre.

Monsieur Adam présente les différents chiffres et Monsieur Dugard procède aux votes des affectations des résultats.

### **Budget Ville commune historique de Vouziers :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 qui présentent un excédent de fonctionnement cumulé au 31 mai 2016 de 1 180 210,48 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en recette de 349 710,52 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 mai 2016, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 1 324 475,26 € et en recette pour 103 575,88 €,

Considérant que le Compte Administratif 2016 présente un résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 mai 2016, en dépense de 871 188,86 €,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juin 2016

<b>Paraphe</b>
----------------

Après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour et 5 abstentions (Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy, Pauline Cosson et Marie-Hélène Moreau)

- 1) D'affecter au Budget Primitif 2016, le résultat précédemment indiqué comme suit :
  - Affectation de l'excédent d'investissement en report à nouveau (001) : 349 710,52 €.
  - Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 871 188,86 €,
  - Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 309 021,62 €.
- 2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

#### **Budget Ville commune historique de Vrizy :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 qui présentent un excédent de fonctionnement cumulé au 31 mai 2016 de 295 534,01 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en dépense de 23 499,23 €,

Vu l'absence de restes à réaliser en dépense et en recette,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juin 2016

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) D'affecter au Budget Primitif 2016, le résultat précédemment indiqué comme suit :
  - Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 23 499,23 €,
  - Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 272 034,78 €.
- 2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

#### **Budget Ville commune historique de Terron/Aisne :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 qui présentent un excédent de fonctionnement cumulé au 31 mai 2016 de 155 219,95 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 de 0 €,

Vu l'absence de restes à réaliser en dépense et en recette,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juin 2016

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) D'affecter au Budget Primitif 2016, le résultat précédemment indiqué comme suit :
  - Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 155 219,95 €.
- 2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

### **III - Affectation des résultats 2016 – Budget Eau et Assainissement Commune historique de Vouziers et Vrizy**

#### **Budget Eau commune historique de Vouziers :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 qui présentent un résultat d'exploitation cumulé en dépense au 31 mai 2016 de 820,52 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en dépense de 6 784,96 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 mai 2016, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en recette pour 5 429,41 €,

Paraphe

Considérant que le Compte Administratif 2016 présente un besoin de financement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 mai 2016, en dépense de 1 365,55 €,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juin 2016

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1) D'affecter au Budget Primitif 2016, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de résultat d'investissement (001) : - 6 784,96 €.
- Affectation du résultat d'exploitation (002) : - 820,52 €.

2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

**Budget Eau commune historique de Vrizy :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 qui présentent un excédent d'exploitation cumulé au 31 mai 2016 de 50 178,54 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en recette de 13 475,48 €,

Vu l'absence de restes à réaliser en dépense et en recette,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juin 2016

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1) D'affecter au Budget Primitif 2016, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement en report à nouveau (001) : 13 475,48 €.
- Affectation de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 50 178,54 €.

2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions

**Budget Assainissement commune historique de Vouziers :**

Le Conseil Municipal

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 qui présentent un excédent d'exploitation cumulé au 31 mai 2016 de 297 503,28 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 mai 2016 en dépense de 192 272,44 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 mai 2016, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 137 596,73 € et en recette pour 245 967,40 €,

Considérant que le Compte Administratif 2016 présente un résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 mai 2016, en dépense de 83 901,77 €,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juin 2016

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1) D'affecter au Budget Primitif 2016, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 83 901,77 €,
- Affectation du solde de l'excédent d'exploitation en report à nouveau (002) : 213 601,51 €.

2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Monsieur Adam avant de donner lecture des chiffres du budget primitif de la ville, explique que le budget de la commune nouvelle a été fait en regroupant les trois budgets des communes historiques de Vouziers, Vrizy et Terron/Aisne, en retirant les dépenses déjà effectuées et en tenant compte également des recettes dans les trois communes. Toutes les dépenses et recettes ont été additionnées pour les trois communes c'est-à-dire les sommes non encore utilisées.

Il y a eu quelques ajustements en dépenses sur Vouziers, tels que pour la piscine sachant qu'on ne l'a plus à charge depuis début juillet.

Côté recettes, il y a également les dérogations scolaires avec les communes de Vrizy et Terron/Aisne qui ne sont plus payées à la commune de Vouziers.

Paraphe

Ensuite, il y aura l'ajustement à la baisse de la participation de la 2C2A pour la piscine. De même pour les entrées payantes pour la piscine.

Monsieur Lamy revient sur l'emprunt de 1 600 000 € qui n'a pas été présenté au mois de mars concernant le projet du pôle scolaire et qui apparaît seulement maintenant dans les modifications du nouveau budget de la commune nouvelle. Il demande pourquoi celui-ci n'avait-il pas été présenté en mars sachant que ce projet existait déjà, il ne s'agit pas ici de quelque chose de nouveau.

Monsieur Adam lui répond que ce projet va être financé différemment, il va y avoir une autorisation de programme qui fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour du conseil de ce soir. Ce point a également été vu en commissions des finances.

Monsieur Lamy dit qu'il lui paraît plus logique de parler d'une autorisation d'un emprunt avant de le découvrir dans le budget et d'en parler ensuite, pour lui c'est le bon ordre des choses.

Monsieur le Maire précise que c'est le budget qui légitime le programme, donc nous sommes bien dans le bon ordre.

A propos de l'assainissement Monsieur Lamy pose la question suivante : sur la rue de l'Aisne, la question avait été posée (par Madame Cosson) de savoir quel était le linéaire des travaux pour la rue et qui n'avait pas obtenu de réponse.

Monsieur Guichard donne le chiffre de 300 mètres environ. Monsieur le Maire répond à Mr Lamy que comme la question est très précise, cette réponse sera confirmée au prochain conseil dans les informations du Maire.

Il explique que cela est dommage de ne pas avoir cette question par écrit, cela permet de pouvoir apporter une réponse bien précise à ce genre de question technique.

Comme il n'y a plus de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Suite à la présentation du document comptable par Monsieur ADAM, Adjoint aux finances, Monsieur DUGARD fait voter les budgets.

### **Budget Ville Commune de Vouziers.**

**Le Conseil Municipal** décide par 32 voix pour, 5 voix contre de MM. Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy, Pauline Cosson et Marie-Hélène Moreau, d'approuver le Budget Primitif.

### **Budget Eau Commune de Vouziers**

**Le Conseil Municipal** décide à 36 voix pour et 1 abstention (Frédéric Courvoisier-Clément) d'approuver le Budget Primitif.

### **Budget Eau Commune de Vrizy**

**Le Conseil Municipal** décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif.

### **Budget Assainissement Commune de Vouziers**

**Le Conseil Municipal** décide à 36 voix pour et 1 contre (Frédéric Courvoisier-Clément) d'approuver le Budget Primitif.

## **IV - Taxe d'habitation – Modification des taux de l'abattement obligatoire pour charge de famille**

Monsieur Adam donne lecture du document.

Monsieur le Maire précise qu'un avis favorable a été donné par la commission des finances et demande s'il y a des questions particulières.

Pas de questions, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Paraphe
---------

Vu l'article 1411 II. 1. Du code général des impôts,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juin 2016

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) Décide de fixer pour les communes historiques de Vouziers, Vrivy et Terron/Aisne les taux de l'abattement obligatoire pour charge de famille à :
  - ✓ 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge,
  - ✓ 20 % pour chacune des personnes à partir de la troisième personne à charge.
- 2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

## V - Pôle scolaire : Autorisation de programme – crédit de paiement

Monsieur Adam donne lecture de la fiche de travail.

Monsieur le Maire explique que cela permet de contractualiser l'emprunt, de bénéficier des taux actuels qui viennent encore de baisser. Nous avons la possibilité de n'utiliser qu'une fraction de l'emprunt, pour nous permettre de fonctionner avant de récupérer les fonds de TVA et d'assurer le roulement en ayant de façon sûre la totalité que cette somme là pour amorcer le projet. La totalité de l'emprunt est mobilisée sur le taux qui aujourd'hui est le plus favorable puisqu'il vient de baisser encore un peu.

Voilà pourquoi ce n'est pas la totalité de l'emprunt qui se trouve aujourd'hui dans le budget Etant donné que nous sommes sur le budget primitif il n'y a pas besoin d'inscrire la totalité vu qu'avec le retour des consultations des entreprises nous aurons la finalité exacte du montant de l'investissement nécessaire et nous aurons le reliquat complémentaire des 1 600 000 € qui sera nécessaire de débloquent.

Madame Moreau demande si l'on est sûr du taux de subvention à 50%.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est plus de 50%, nous avons les engagements des différentes collectivités et des organismes financeurs sur ces taux-là.

Comme il n'y a plu de remarque, il est proposé de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction codificatrice M14,

Vu le projet de construction du pôle scolaire Dora Lévi et l'importance des travaux à réaliser,

Vu le montant prévisionnel de l'opération pour 7 974 158 € H.T. sur le Budget Général,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 juin 2016

après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour et 5 contre (Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy, Pauline Cosson et Marie-Hélène Moreau)

- 1) La réalisation de l'opération, sur une durée de trois ans à partir de 2016, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP (Autorisation de programme / Crédits de paiements).  
Il autorise le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de l'opération :  
« Construction du pôle scolaire Dora Lévi », sous N° 003 et d'un montant de 9 569 000 € TTC :  
L'échéancier des crédits de paiements figure au tableau ci-après :

003 Construction du pôle scolaire Dora Lévi	2016	2017	2018	TOTAL
2313 – Immobilisations corporelles en cours	2 456 000 €	4 713 000 €	2 400 000 €	9 569 000 €

Le montant des dépenses totales de l'Autorisation de programme est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes

- FCTVA (16,404 % des dépenses) : 1 570 000 €,
- Emprunts : 3 200 000 €,
- Subventions : 4 799 000 €.

- 2) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Paraphe

## VI - Indemnité de Conseil du receveur municipal

Monsieur Adam poursuit avec le dernier point à l'ordre du jour en présentant la fiche.

Aucune question, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorisant le principe du versement de l'indemnité de conseil aux receveurs municipaux,

Considérant que celle-ci est calculée sur la moyenne des dépenses des trois dernières années,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) De verser l'indemnité de conseil aux receveurs municipaux au taux de 100 % en se basant sur la moyenne des dépenses des communes historiques de Vouziers, Vrizy et Terron puis de la commune nouvelle,
- 2) de verser cette indemnité :
  - Jusqu'au 31 août 2016 à Monsieur Yvan MEUNIER,
  - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à Madame Danielle MOREAU
- 3) de Charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa mobilisation à ce conseil municipal et donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal prévu le 20 septembre 2016 à 19h00.

La séance est levée à 20h15

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire de Séance : Dominique CARPENTIER.

\_\_\_\_\_  
Monsieur le Maire, Yann DUGARD,

Suivent les signatures des conseillers municipaux:



Paraphe